



*Trophées*  
**ENTREPRISE**



**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE**

**Édition 2008**



# Sommaire

<b>Le programme .....</b>	<b>p.06</b>
<b>Les organisateurs .....</b>	<b>p.08</b>
<b>Les membres du jury .....</b>	<b>p.12</b>
<b>Annuaire des entreprises candidates .....</b>	<b>p.15</b>



# Édito

Plus personne ne l'ignore : l'évolution du comportement des Français au volant depuis quelques années a entraîné une réduction impressionnante du nombre de personnes tuées et blessées sur les routes. Ainsi, près de 11 000 vies ont été sauvées et plus de 100 000 blessés évités sur la période 2002-2007. Ce bilan exceptionnel ne doit pourtant pas dissimuler la dramatique réalité quotidienne. Aujourd'hui encore, 13 personnes sont tuées et 300 sont blessées chaque jour dans un accident de la circulation.

Les entreprises, quels que soient leurs statuts, leur taille ou leur activité, comptent parmi les acteurs de premier plan de la lutte contre l'insécurité routière. On sait en effet que près de 50 % des accidents mortels du travail des salariés.

Les pouvoirs publics sont, aujourd'hui plus que jamais, conscients des enjeux liés au risque routier professionnel. Le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 13 février dernier a ainsi demandé aux ministères concernés d'explorer la possibilité qu'un véhicule utilisé dans le cadre professionnel soit considéré comme un équipement de travail et que la conduite pendant un déplacement professionnel soit définie comme un acte de travail.

Organisés pour la première fois en 2006, les Trophées « entreprises et sécurité routière » participent pleinement à la lutte contre l'insécurité routière en encourageant les entreprises à mettre en place une politique de prévention efficace de lutte contre les risques routiers professionnels et en diffusant largement les bonnes pratiques de chacun.

Après une première édition particulièrement riche, avec de nombreux candidats et de dossiers de qualité, il a été décidé de distinguer cette année à la fois de grandes entreprises par un premier podium et de petites et moyennes entreprises dans un second podium et de discerner des prix spéciaux qui valoriseront l'éco-mobilité, l'initiative en matière de risque trajet ou encore le management de la flotte.

Par ailleurs, nous avons décidé d'améliorer les conditions de participation des entreprises en leur permettant de déposer leurs candidatures tout au long des deux années qui précéderont les prochaines éditions.

L'implication de toutes ces entreprises constitue autant de preuves que la lutte contre le risque routier est désormais inscrite durablement sur la liste des risques professionnels et que la prévention du risque est désormais l'affaire tous.

Cécile Petit,  
Déléguée interministérielle  
à la Sécurité routière

Stéphane Seiller,  
Directeur des risques  
professionnels à la CNAMTS  
Président du comité de pilotage  
pour la prévention du risque  
routier professionnel

M. Jean-Claude Robert  
Président de l'Association  
promotion et suivi de la sécurité  
routière en entreprise (PSRE)



# **Le programme, les organisateurs, les membres du jury**

# Le programme

**ANIMATEUR : OLIVIER DELAGARDE, JOURNALISTE**

**15H30 – ACCUEIL, BIENVENUE**

**16H00 – LES TROPHÉES : ENJEUX – OBJECTIFS**

> **Intervention des co-organisateur des Trophées :**

- Mme Cécile Petit, déléguée interministérielle à la Sécurité routière (DISR)
- M. Stéphane Seiller, directeur des risques professionnels à la CNAMTS, président du comité de pilotage «Prévention du risque routier professionnel»
- M. Jean-Claude Robert, président de l'association PSRE

> **Interview croisée sur la deuxième édition des Trophée, bilans et perspective, les enjeux en matière de sécurité routière dans les entreprises...**

**16H30 – L'ENTREPRISE ET LE RISQUE ROUTIER : ÉTAT DES LIEUX**

- > **M. Stéphane Marder, représentant de LH2,  
Présentation des résultats de la première enquête faite dans le cadre de l'Observatoire du risque routier en entreprise**
- > **Mme Cécile Petit,  
Rappel des décisions prises par le CISR qui concernent les entreprises**
- > **M. Jean-Denis Combrexelle, directeur général du Travail (DGT),  
Présentation par des demandes du CISR concernant le risque routier professionnel**
- > **M. Stéphane Seiller,  
Missions du comité de pilotage donnée par la DISR et la DGT**
- > **Questions/réponses avec la salle**

## **17H00 – REMISE DES PRIX**

- > Introduction par le journaliste sur les candidatures reçues
- > Intervention de Mme Cécile Petit
- > Remise des prix avec présentation des projets lauréats
  1. Remise des mentions « Régime agricole », « Collectivités locales » et de la mention spéciale « Management de la flotte »
  2. Remise du prix « Risque trajet »
  3. Remise du prix « Éco-mobilité »
  4. Remise du podium « PME»
  5. Remise du podium « Grandes entreprises »

## **18H30 – CLÔTURE**

- > Remise des livrets aux participants à la sortie de l'auditorium
- > Cocktail de clôture

# Les organisateurs

La Sécurité routière, la CNAMTS, la CNARCL, la MSA et l'association PSRE s'associent pour prouver leur engagement dans leur combat pour la sécurité des salariés. En travaillant ensemble, elles permettent aux entreprises d'aller plus loin dans la mise en place de mesures et d'actions visant à réduire le risque routier professionnel.

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES



SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES

**Direction d'administration centrale du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, la Sécurité routière associe les savoirs et les savoir-faire de tous pour prévenir les violences routières.**

Parmi ses missions quotidiennes : connaître et comprendre les causes de l'insécurité routière (avec l'Observatoire national interministériel de la Sécurité routière), tenir les usagers informés des difficultés attendues ou rencontrées sur les routes (avec Bison futé), garantir à tous les usagers de la route une formation progressive et adaptée, inciter les usagers de la route à adopter une conduite plus apaisée et respectueuse d'autrui (notamment *via* des campagnes d'information), actualiser régulièrement la réglementation (Code de la route, sécurité des véhicules et de leurs équipements, etc.), s'associer aux différents experts du milieu professionnel (médecins, gendarmes, etc.), animer le réseau de la Sécurité routière et coordonner ses actions. Pour cela, elle s'appuie notamment sur l'ensemble des compétences interministérielles et ministérielles concernées, les autres administrations (Intérieur, Défense, Éducation nationale, Santé, Justice, Travail, etc.), les préfetures et les directions départementales de l'Équipement.

## CNAMTS

### CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS



**Établissement public national à caractère administratif, la CNAMTS abrite deux branches distinctes de la Sécurité sociale : la branche Maladie et la branche Accidents du travail. Cette dernière a notamment pour rôle de définir et de mettre en œuvre des mesures de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.**

La prévention du risque routier encouru par les salariés est une priorité nationale pour la branche Accidents du travail. C'est dans ce cadre que la CNAMTS a signé, fin décembre 1999, avec la Sécurité routière une charte nationale et a développé, conjointement avec elle, une politique de mobilisation des grandes entreprises et des organismes professionnels. La signature de chartes tripartites a permis de matérialiser l'engagement de ces acteurs au côté des institutions ayant en charge la prévention du risque routier professionnel. La CNAMTS a également édicté deux recommandations, l'une traitant de la prévention du risque routier au travail (risque mission), en date du 5 novembre 2003, l'autre traitant de la prévention des accidents routiers de trajets (domicile/travail), en date du 28 janvier 2004. Ces textes impliquent l'ensemble des partenaires sociaux tant employeurs (Medef, CGPME, UPA) que salariés (CGT, CFTD, CGT-FO, CFE-CGC, CFTC) pour la mise en œuvre de ces politiques.

## **CNRACL**

### **CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES**



**Créée par l'ordonnance 45-993 du 17 mai 1945, la CNRACL est l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale. Établissement public national, elle est gérée par la Direction des Retraites de la Caisse des Dépôts.**

La CNRACL fonctionne selon le principe de la répartition : elle assure, grâce aux cotisations versées par près de 2 millions d'actifs cotisants, le paiement des retraites de 793 000 pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière. Il a été créé au sein de la CNRACL, par la loi du 17 juillet 2001 et l'arrêté du 17 septembre 2003, le Fonds national de prévention (FNP) qui a pour objectif de réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière en agissant sur le champ de la santé au travail.

Le FNP s'est vu confier trois missions :

- Recenser et analyser les causes, les conséquences et les circonstances des accidents du travail et des maladies professionnelles, et établir les statistiques au plan national ;
- élaborer des recommandations d'actions en matière de prévention ;
- financer les démarches de prévention des collectivités territoriale et hospitalière.

Ces missions relèvent :

- de la connaissance, par la centralisation de données brutes analysées scientifiquement ;
- du conseil, par la mutualisation des savoirs et des expériences ;
- de la promotion, par la sensibilisation et l'incitation financière.

Comme les fonctions publiques territoriale et hospitalière représentent respectivement 60 et 40 % de la population active du régime qui compte près de 2 millions d'actifs et qu'il convient d'ajouter à ces chiffres les agents non titulaires qui représentent plus de 900 000 agents relevant du régime général, les actions du Fonds national de prévention visent une population

totale de 2 900 000 actifs. Le risque routier est une des orientations prioritaires du Fonds national de prévention de la CNRACL. Dans ce cadre, il apporte un appui financier aux collectivités territoriales et hospitalières qui conduisent des démarches de prévention dont la finalité repose sur l'amélioration de la sécurité et la santé au travail.

## **MSA**

### **MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE**



**Organisation professionnelle gestionnaire du service public de la protection sociale des agriculteurs et des salariés agricoles, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) gère la protection sociale de l'ensemble de la profession agricole (exploitants, salariés agricoles et leurs familles), soit plus de 4 millions de personnes. 49 entreprises MSA versent plus de 24 milliards d'euros de prestations chaque année.**

La Mutualité Sociale Agricole repose sur une structure décentralisée, avec au niveau national, une Caisse centrale, des caisses de MSA au niveau départemental ou pluridépartemental, et de nombreuses agences locales, au contact des assurés du monde agricole. La MSA compte 54 entreprises en France.

Les caisses de MSA sont toutes à vocation générale. Elles proposent une offre globale de prestations sociales pour les assurés, ce qui différencie la Mutualité Sociale Agricole des autres organismes de Sécurité sociale et constitue son originalité.

Elle gère notamment la prévention des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles des salariés agricoles et des exploitants agricoles.

Information sur les nombreux risques dans les différentes filières, formation selon les métiers, visites médicales, diagnostic des risques en entreprise, accompagnement pour mieux concevoir et aménager les situations de travail, veille sanitaire, études scientifiques... La MSA est composée pour cela de médecins du travail et de conseillers en prévention des risques professionnels. Pour organiser son activité la MSA travaille à partir du plan Santé Sécurité au Travail 2006-2010 qui détermine des priorités en termes de secteurs d'activités, de risques et de populations. Le risque routier est l'une des priorités de ce plan.

Pour faire face au risque routier professionnel, la MSA accompagne les entreprises dans l'analyse et la compréhension de leur risque routier. Sensibilisation, aide au diagnostic, formations, conseils tout est mis en oeuvre pour aider les entreprises dans la gestion de leur risque routier afin de protéger notamment la santé et la sécurité du personnel qui se déplace. Par ailleurs, la MSA se mobilise très fortement pour vulgariser les nouvelles règles de circulation des engins agricoles.

## **PSRE**

### **PROMOTION ET SUIVI DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN ENTREPRISE**



**Créée en 1998, PSRE est une association à but non lucratif, entièrement dédiée à la prévention du risque routier en entreprise.**

Constituée d'organismes et d'entreprises signataires avec l'État d'une charte de sécurité routière, elle compte aujourd'hui plus de 80 adhérents (entreprises, sociétés d'assurances, associations, collectivités publiques, préventeurs) qui se sont engagés dans une démarche de prévention pour eux-mêmes ou pour leurs partenaires et clients.

PSRE travaille en partenariat avec la FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances). Elle collabore avec la DSCR (Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières) et avec plusieurs autres acteurs œuvrant dans le domaine de la sécurité routière et de la sécurité au travail. L'action de cette association est essentiellement tournée vers la sensibilisation des entreprises et collectivités publiques en diffusant notamment des principes et méthodes de prévention, avec pour objectif la baisse des accidents sur les routes pour les personnes au travail, qui s'y rendent ou qui en reviennent.

# Les membres du jury

## PRÉSIDENTE DU JURY

### **Mme Cécile PETIT**

Déléguée interministérielle à la Sécurité routière  
Directrice de la sécurité et de la circulation routières

## AUTRES MEMBRES DU JURY

### **M. Stéphane SEILLER**

Directeur des risques professionnels à la CNAMTS  
Président du comité de pilotage pour la prévention  
du risque routier professionnel

### **M. Michel ROULAND**

Chargé de développement prévention du fonds national  
de prévention de la CNRACL  
Il représente la CNRACL.

### **M. Patrice NORAUD**

Sous-directeur de la santé sécurité au travail à la MSA  
Il représente la MSA.

### **M. Jean-Claude ROBERT**

Président de l'association PSRE

### **Mme Chantal PERRICHON**

Présidente de l'association la Ligue contre la violence routière

### **M. Bernard POTTIER**

Président de l'association Prévention routière

### **M. Raymond ABBATUCCI**

Ingénieur prévention conseil au département ingénierie  
prévention automobile chez Axa corporate solutions  
Il représente la fédération française des sociétés d'assurance.



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**

